

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 04 avril 2023

Présents :

Béatrice AILLET
Emilie BARREZ
Karine BEAUSSIEUX arrivée le 20h50
Mélanie DUBOIS
Michel GRANGER

Christelle LAVALLEY
Nathalie LENEVEU
Sébastien MONNET
Gilbert MONTAIGNE
Laurent MONTÉLÉON
Angélique OSMONT
Yohann PESQUEREL

Absents avec Pouvoirs :

Sébastien COTREZ a donné pouvoir à Christelle LAVALLEY
Tommy HERY a donné pouvoir à Nathalie Leneveu
Olivier GUERARD a donné pouvoir à Yohann PESQUEREL
Typhaine MALOISEL a donné pouvoir à Karine BEAUSSIEUX
Amina OUARGA a donné pouvoir à Sébastien MONNET

Absents :

Charlotte AVOINE
Guillaume CHICOT

Secrétaire de Séance : Angélique OSMONT

Quorum atteint avec 14 membres élus présents en début de séance à 20h30
Présence des journalistes, Mme Grimaux enregistre la séance.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 09 mars 2023
- 2) Affectation du résultat : Budget camping
- 3) Vote des Taux des Impôts locaux
- 4) Changement d'horaires des permanences de la mairie de Vaubadon
- 5) Passage à plein temps contrat PEC
- 6) Ramassage des déchets verts
- 7) Devis entreprise LEFORESTIER : logement rue du Sapin
- 8) Fongibilité des crédits
- 9) M57 passage au compte 623 dépenses fêtes et cérémonies
- 10) Remboursement facture Dr Philippe Roger
- 11) Devis Mosaïc
- 12) Questions diverses
- 13) Huis clos

Article 1 : Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 09 mars 2023

Le conseil municipal valide à l'unanimité le compte-rendu du conseil municipal du 08 décembre 2022 (Vote : 16/16)

Point cimetièrè : Pour information, lors du dernier conseil municipal l'entreprise Meslin avait été retenue pour les cavurnes. N'ayant pas le marché complet, l'entreprise Meslin ne fait plus de geste commercial. La municipalité ne travaillera pas avec l'entreprise Meslin et retient donc uniquement l'entreprise PLESSIS-LEMERRE pour les travaux.

Un point sera rajouté à l'ordre du jour.

Article 2 : Affectation du résultat : Budget camping

BUDGET CAMPING – affectation du résultat exercice 2022

En section de fonctionnement

- . Un résultat de clôture de l'exercice 2021 **9 274.16 €**
- . Un résultat positif pour l'exercice 2022 **12 852.48 €**
- . Soit un résultat de clôture de l'exercice 2022 **12852.48 €**

En section d'investissement

- . Un résultat de clôture de l'exercice 2021 : **-13 898.46 €**
- . Un résultat positif pour l'exercice 2022 : **9 274.16€**
- . Soit un résultat de clôture de l'exercice 2022 - **4 624.30 €**

Décide d'affecter ce résultat comme suit :

En section de fonctionnement de l'exercice 2023

- . Le solde au compte 002 (Résultat reporté) **8228.18€**

En section d'investissement de l'exercice 2023

Affectation en réserve d'Investissement (R-art.1068) : **4 624.30€**

Adoptée par : 17 voix Pour, 0 voix Contre.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, l'affectation du résultat telle que présentée ci-dessus (Vote Pour : 16/16)

Point rajouté : Vote du Budget

- **Vote du budget principal de la commune**

Le Conseil municipal, approuve le budget primitif 2023 du budget principal de la commune (Vote : 17/17) qui s'établit comme suit :

	Section de fonctionnement	Section Investissement
Dépenses	1 615 145.88 €	684 000.00 €
Recettes	1 615 145.88 €	684 000.00 €

- **Budget « Camping » : vote du Budget Primitif 2023**

Le Conseil municipal, approuve le budget primitif 2023 du budget « camping » (Vote : 17/17) qui s'établit comme suit :

	Section Fonctionnement	Section Investissement
Dépenses	23 978,18 €	12 673.28 €
Recettes	23 978,18 €	12 673.28 €

- **Budget « Local commercial » : vote du Budget Primitif 2023**

Le Conseil municipal, approuve le budget primitif 2023 du budget « Local commercial » (vote : 17/17) qui s'établit comme suit :

	Section Fonctionnement	Section Investissement
Dépenses	60 547,87 €	15 100,00 €
Recettes	60 547,87 €	15 100,00 €

- **Budget « Lotissement du Sapin » : vote du Budget Primitif 2023**

Le Conseil municipal approuve le budget primitif 2023 du budget « Lotissement du Sapin » (vote : 17/17) qui s'établit comme suit :

	Section Fonctionnement	Section Investissement
Dépenses	636 365,52 €	890 389,53€
Recettes	636 365,52 €	890 386,53 €

Article 3 : Vote des Taux des Impôts locaux

Le Conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2023 et **VOTE** les taux à :

- Taxe Foncière Bâti : 34.56 %
- Taxe Foncière Non Bâti : 18.75 %
- Taxe d'habitation : 9.22 %

Le produit attendu des taxes à taux voté est de 348 437.00 €

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2023(Vote : 17/17)

Article 4 : Changement d'horaires des permanences de la mairie de Vaubadon

La permanence faite par la secrétaire de Mairie est actuellement de 10h00 à 12h00. Pour une meilleure organisation, il est souhaitable de faire évoluer les horaires à 8h30 à 10h00.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accorde le changement d'horaire et décide de faire la permanence de la Mairie de Vaubadon de 08h30 à 10h00. (Vote : 17/17)

Article 5 : Passage à plein temps contrat PEC

Une délibération avait été prise le 27 janvier 2022 décidant la création d'un poste d'adjoint administratif à 20h00 dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences (P.E.C.)

Avec l'accroissement de l'activité de la Mairie, M. le Maire propose au conseil municipal d'augmenter cet agent à 35h00 à compter du 01 mai 2023.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le passage à 35h00 à compter du 01 mai 2023 de l'adjoint administratif embauché dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences. (Vote : 17/17)

Article 6 : Ramassage des déchets verts

Le conseil municipal décide d'acter définitivement les dates de ramassage des déchets verts, soit du 1^{er} lundi d'avril au dernier mercredi d'octobre.

Cette année, le ramassage des pelouses débutera le 11 avril et le ramassage des branchages le 12 avril.

Article 7 : Devis entreprise LEFORESTIER : logement rue du Sapin

Suite à la tempête Gérard, des travaux de toiture doivent être réalisés au 61 rue du Sapin. Un devis a été réalisé auprès de l'EURL Leforestier Willy pour un montant de 10 934,70 € TTC.

Ce montant sera pris en charge intégralement par l'assurance.

Le conseil municipal valide le devis de l'EURL Leforestier Willy pour un montant de 10 934,70 € TTC. (Vote : 17/17)

Article 8 : Fongibilité des crédits

La nomenclature M57 donne la possibilité pour l'exécutif, si l'Assemblée l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section.

Cette disposition permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre au Conseil municipal le pouvoir de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de

chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de la section concernée.

Cette disposition permettrait notamment d'amender, dès que le besoin apparaîtrait, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections. Elle permettrait également de réaliser des opérations purement techniques sans attendre.

Dans ce cas, le Maire serait tenu d'informer l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L21 22-22 du CGCT.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement), soit 121 135,94€ pour la section de fonctionnement et 51 300€ pour la section d'investissement et autorise Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant. (Vote : 17/17)

Article 9 : M57 passage au compte 623 dépenses fêtes et cérémonies

Avec le passage à la M57, les dépenses imputables au compte 6232 sont désormais à imputer au compte 623.

Le conseil municipal donne son accord pour imputer au c/623 les dépenses suivantes :

Gouter de Noël, vin d'honneur, vœux du Maire, bon d'achat pour le personnel, fleurs, repas des aînés, cartes de vœux, bulletin municipal et divers manifestations. (Vote : 17/17)

Article 10 : Remboursement facture Dr Philippe Roger

Suite à la reprise du cabinet médical par le Docteur Becidan il avait été convenu que la municipalité prenne en charge les factures EDF du cabinet pendant une période d'un an soit du 07 novembre 2022 au 06 décembre 2023.

Il est impossible de prendre le contrat EDF au nom de la mairie.

Le conseil municipal approuve le remboursement des factures EDF à la SCI FRP pour une période d'un an, soit du 07 novembre 2022 au 06 novembre 2023. (Vote : 17/17)

Article 11 : Devis Mosaïc

Ce point est retiré.

Point rajouté : Mise en place d'une carte achat Public

Le Maire propose au conseil municipal de doter la municipalité d'un outil de commande et de solution de paiement des fournisseurs et de contracter auprès de la Caisse d'Epargne de Normandie, la Solution Carte Achat Public.

La Caisse d'Epargne de Normandie met à disposition une carte achat au nom d'un porteur désigné.

Cette solution de paiement a une autorisation systématique.
Tout retrait d'espèces est impossible.

Une commission de 0,2% sera due sur toute transaction sur son montant global.

Le conseil municipal approuve et donne pouvoir à M. MONTELEON pour la mise en place de la carte achat public auprès de la Caisse d'Epargne de Normandie (Vote : 17/17)

Article 12 : Questions diverses

-Plaques d'assainissement : Les plaques d'assainissement rue des Forges vont être changées au printemps par l'Intercom

-Acquisition jeux extérieurs pour Vaubadon : M. le maire propose au conseil que la commune fasse l'acquisition de nouveaux jeux extérieurs, et pour cela présente un devis de l'entreprise Jeux Urbain pour un montant de 10 440 € TTC

Le Conseil municipal accepte le devis de l'entreprise Jeux Urbain pour un montant TTC de 10 440 €, ces jeux extérieurs seront installés à Vaubadon par le personnel technique de la mairie puis soumis au contrôle d'un organisme de sécurité homologué. (Vote : 17/17)

-Stage cirque : Le maire propose, en collaboration avec le cirque Borsberg, une initiation aux arts du cirque aux enfants de Balleroy-sur-Drôme et autres communes.
Cette prestation est prévue du 31 juillet au 04 août 2023 pour les enfants de 4 à 12 ans avec un maximum de 30 enfants par créneau. Un spectacle sera proposé le vendredi.
Le devis présenté par le cirque Borsberg est de 3 300.00 €.
Une participation financière d'un montant de 50.00 € par enfant inscrit sera demandée aux familles au moment de l'inscription.

Le Conseil municipal approuve le projet cirque ainsi présenté, accepte le devis du Cirque Borsberg, les participations demandées aux familles seront encaissées sur la régie « salle des fêtes et autres recettes ponctuelles ». La commune remboursera les familles en cas d'annulation provenant de la commune, et en cas d'annulation provenant des familles uniquement si cette annulation résulte d'un cas de force majeure. (Vote : 17/17)

-Lavoir du Pivet : Un atelier participatif avec les conseillers et la commission fleurissement a été organisé afin de nettoyer et fleurir le lavoir du Pivet. D'autres améliorations seront effectuées ultérieurement avec des récupérations.

- Mur rue des Forges** : Une habitante a un mur qui menace de s'effondrer, un courrier lui a été envoyé afin qu'elle puisse faire le nécessaire pour éviter tout accident. La municipalité a reçu en retour le courrier d'un avocat qui renvoie la responsabilité à la Commune et au Département. La Mairie fera appel à son avocat pour apporter une réponse.
- Tri sélectif** : La commune passera aux bacs jaunes courant 2023
- Containers de tri** : Il est envisagé d'effectuer un enrobé sous les containers de tri afin de pouvoir balayer les déchets.

Fin du conseil municipal 23h30

Prochain conseil municipal le 11 mai à Vaubadon